

La 'Charte de Lomé' adoptée et signée par les Chefs d'Etat africains



C'est désormais chose faite. La Charte sur la sécurité et la sûreté maritime et le développement en Afrique a été adoptée et signée samedi à Lomé par les Chefs d'Etat et de gouvernement africains réunis en session extraordinaire. La Charte est dénommée: 'Charte de Lomé'.

Quelques heures après l'ouverture de la Conférence de l'Union Africaine, le projet de Charte de Lomé a été adopté à l'unanimité par les Chefs d'Etat et de gouvernement présents à Lomé.

A l'issue des travaux, la conférence a salué l'initiative du président togolais, Faure Gnassingbé qui a abouti à la convocation et à la tenue de la session extraordinaire de Lomé.

« Nous nous félicitons de l'adoption et de la signature de la Charte sur la sécurité et la sûreté maritimes et de développement en Afrique, Charte de Lomé. Geste on ne peut plus historique dans la vie de notre continent », indique la motion lue par Denis Sassou Nguesso, président du Congo.

Clôturant les travaux, Idriss Deby a indiqué qu'il est nécessaire d'accélérer la ratification de la Charte pour sa mise en application afin d'attaquer dans l'immédiat à

l'insécurité maritime.

Des annexes et des protocoles additionnels seront ajoutés ultérieurement à la Charte afin de couvrir suffisamment tous les secteurs, selon le président en exercice de l'Union Africaine.

La Charte en elle-même est un texte contraignant. Une première dans l'histoire du continent africain. Le texte a deux volets essentiels. Il y a un volet sécuritaire qui touche à la sécurité et à la sûreté maritimes et le deuxième volet, c'est le volet développement et essentiellement consacré à tout ce qui concerne l'économie bleue.

Selon le ministre togolais des affaires étrangères, de la coopération et de l'intégration africaine, Robert Dussey la Charte sera présentée au Conseil de Sécurité des Nations Unies pour une résolution sur la sécurité maritime.